

## DELIBERATION

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
Arrondissement d'Aix-en-Provence

-----  
COMMUNE  
SAINT MARC JAUMEGARDE

Extrait du Registre des Délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de St Marc Jaumegarde, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, Régis MARTIN, conformément aux articles L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Ont donné pouvoir :**

Christel BASTIN à Guillaume SUEUR  
Véronique REISER à Isabelle SAUTREAU

**Absente excusée :** Olivia RIVORY

**A été élue secrétaire :** Corinne LEGRAS

**OBJET : APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE 2016 DU BUDGET DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE.**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016 en adoptant le compte administratif 2016 qui fait apparaître le résultat de clôture 2016 suivant

1/	- un excédent de la section d'investissement de :	382 728.69 €
	- un excédent de la section de fonctionnement de :	7.26 €
2/	les restes à réaliser suivants :	
	- Restes à réaliser en dépenses	156 122.89 €
	- Restes à réaliser en recettes	77 348.70 €
3/	Le résultat cumulé de clôture suivant :	
	- un excédent de la section d'investissement de :	303 954.50 €
	- un excédent de la section de fonctionnement de :	7.26 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'affecter le résultat de la façon suivante :

- en excédent antérieur reporté pour la section d'investissement	382 728.69 €
- en excédent antérieur reporté pour la section de fonctionnement	7.26 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

12 voix pour

voix contre

2 abstention(s) Patrick MARKARIAN, Colette MOLLARET

**APPROUVE** l'affectation du résultat 2016 du budget de distribution de l'eau potable telle qu'exposée ci-dessus.

Le Maire,  
Régis MARTIN